



## Charte de l'Association Raid2Vous

### Préambule

Cette charte a pour objet de définir le bon fonctionnement et la cohésion au sein de notre association.

### Article 1 : Conditions d'adhésion

L'adhésion à l'association est ouverte à toute personne majeure acceptant les termes de la présente charte et s'acquittant de la cotisation annuelle fixée par le bureau.

L'adhésion est valable par année civile, de la date d'adhésion au 31 décembre de l'année.

### Article 2 : Droits des Adhérents

- Participer aux assemblées générales avec le droit de vote.
- Accéder aux informations et aux ressources mises à disposition par l'association.
- Participer aux événements et activités organisés par l'association.
- Bénéficier d'un tarif préférentiel réservé aux adhérents pour les activités mensuelles.

### Article 3 : Devoirs des Adhérents

- Respecter les statuts et règlements de l'association.
- Payer une cotisation annuelle pour avoir le statut d'adhérent sur le site HelloAsso
- Contribuer à la promotion de l'association.

### Article 4 : Droits des non-Adhérents

- Participer aux événements et activités organisés par l'association.

### Article 3 : Devoirs des non-Adhérents

- Respecter les statuts et la charte de l'association.
- Payer son inscription sur le site HelloAsso pour participer à l'activité.

### Article 5 : Règles de conduite

- Adopter un comportement respectueux et bienveillant envers les membres de l'association et les participants aux événements.
- Transmettre son inscription à un tiers en cas de désistement à une activité (aucun remboursement ne sera effectué).

## **Article 6 : Engagement et Responsabilité**

En adhérant à l'association, chaque membre s'engage à :

- Respecter la présente charte et les décisions prises par les instances de l'association.
- Veiller au respect des valeurs de l'association et à la réalisation de ses objectifs.
- Être titulaire d'une assurance en responsabilité civile pour toute participation à une activité proposée par l'association.

## **Article 7 : Sanctions**

Toute violation de la présente charte pourra entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion, décidées par le bureau de l'association.

## **Article 8 : RGPD et droit à l'image**

### **Droit d'accès et de rectification :**

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, vous avez le droit d'accéder aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez également demander la rectification ou la suppression de ces données.

### **Droit à l'image :**

En participant aux événements et activités organisés par l'association, vous autorisez **Raid2Vous** à utiliser votre image captée lors de ces événements pour une durée indéterminée. Si vous souhaitez refuser cette autorisation, vous devez en faire part par écrit à **Hélène Sempé**, Directrice de l'Association Raid2Vous. Vous avez également la possibilité de révoquer cette autorisation à tout moment.

## **Conclusion**

La présente charte a été adoptée lors de la réunion de bureau du 30/12/2024.

Chaque adhérent et non-adhérent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à la respecter.